

**1^e Réunion des États de l'aire de répartition de
l'Initiative conjointe CMS-CITES des carnivores africains (ACI1)**

Bonn, Allemagne, 5 – 8 novembre 2018

CMS-CITES/ACI1/Outcomes.1

COMMUNIQUÉ

Nous, délégués des 32 Etats de l'aire de répartition¹ du lion d'Afrique (*Panthera leo*), du guépard (*Acinonyx jubatus*), du léopard (*Panthera pardus*) et du lycaon (*Lycaon pictus*), réunis à Bonn, Allemagne, du 5 au 8 novembre 2018 pour discuter la conservation de ces carnivores africains emblématiques.

Rappelant la Décision 12.60 de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), demandant au Secrétariat de la CMS d'établir l'Initiative pour les carnivores africains conjointement avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) sur la base de leur Programme de travail conjoint 2015-2020,

Nous -

Reconnaissons que la dégradation et la fragmentation de l'habitat, la conversion de l'habitat en terres agricoles et en pâturages pour le bétail, l'épuisement des proies par le braconnage et l'élevage du bétail et les conflits homme-carnivore, y compris l'empoisonnement et l'abattage illégal, constituent des menaces majeures pour les grands carnivores africains aujourd'hui ;

Reconnaissons qu'il est urgent que les Etats de l'aire de répartition prennent des mesures pour conserver les populations des quatre espèces ;

Reconnaissons également l'importance de la collaboration entre les Etats de l'aire de répartition des carnivores africains, la CITES, la CMS et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour entreprendre des actions de conservation efficaces en faveur des quatre espèces carnivores ;

Nous nous félicitons de la mise en place de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains en tant qu'effort concerté pour conserver le lycaon, le guépard, le lion d'Afrique et le léopard d'une manière globale et intégrée et *invitons* les conférences des Parties à la CITES, à sa 18^e Réunion et celle de la CMS à sa 13^e Réunion, à mandater l'élaboration d'un programme de travail commun pour l'Initiative.

¹ Les Etats de l'aire de répartition suivants ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

Recommandons que les mesures et activités suivantes soient prioritaires dans le programme de travail de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains :

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de conservation pour chacune des quatre espèces ;
- Prendre des mesures qui permettent et sécurisent la connectivité entre les populations de carnivores africains ;
- Promouvoir la coexistence des communautés locales et des quatre carnivores dans les paysages où ils sont présents ;
- Promouvoir des approches novatrices qui procurent des avantages durables aux collectivités locales qui font les frais de vivre aux côtés de la faune sauvage ;
- Établir une structure de coordination nationale basée sur le *Programme de conservation à l'échelle de l'aire de répartition pour le guépard et le lycaon* afin de fournir un soutien technique, une formation et un mentorat aux coordonnateurs et une plateforme pour des réunions régulières ;
- Élaborer et mettre en œuvre des protocoles de surveillance fiables et comparables pour les grandes populations de carnivores afin d'éclairer les décisions de gestion ;
- Développer la capacité des Etats de l'aire de répartition à surveiller les populations des quatre espèces ;
- Améliorer l'éducation et la sensibilisation sur le sort des carnivores africains ;
- Améliorer et faciliter la communication et le partage d'informations entre les Etats de l'aire de répartition ;

Accueillons favorablement la structure de gouvernance proposée pour l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains, qui doit inclure des réunions régulières des Etats de l'aire de répartition, un réseau de coordinateurs nationaux et régionaux et un administrateur de programme conjoint CITES-CMS ;

Acceptons de soumettre des décisions nouvelles et/ou mises à jour sur le lion d'Afrique et le léopard pour examen à la COP18 de la CITES et sur le guépard et le lycaon pour examen à la COP13 de la CMS.

Soulignons l'importance d'un mécanisme de financement durable pour aider les Etats de l'aire de répartition à mettre en œuvre des mesures de conservation dans le cadre de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains et *saluons* le soutien et l'expertise de l'UICN à cet égard ;

Exhortons les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes concernées à soutenir l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores africains dans la mise en œuvre de son programme de travail ;

Remercions les Gouvernements de la Belgique, de l'Allemagne et de la Suisse pour leur généreux soutien financier ; et les Secrétariats de la CITES et de la CMS pour avoir organisé et facilité cette réunion.